



PRÉFET DE LA NIÈVRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Château-Chinon

Arrêté n°2023-CH-CH- 15 fixant la liste des candidats à l'élection partielle complémentaire de la commune de LANTY des 19 et 26 février 2023

Le Préfet de la Nièvre,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code électoral ;

VU la loi n° 2020-1670 du 24 décembre 2020 relative aux délais d'organisation des élections municipales partielles et des élections des membres des commissions syndicales ;

VU l'arrêté préfectoral n°58-2020-08-31-009 du 31 août 2020 instituant les bureaux de vote et les emplacements d'affichage dans les communes du département de la Nièvre à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

VU la démission d'un adjoint maire en date du 30 septembre 2022 et de sept conseillers municipaux les 29 et 30 novembre 2022 ;

VU la démission d'un conseiller municipal le 06 janvier 2023 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2023-CH-CH-11 portant modification de l'arrêté n°58-2022-CH-CH-11 de convocation des électeurs de la commune de Lanty et fixant les modalités de dépôt des déclarations de candidatures en vue d'une élection partielle complémentaire le dimanche 19 février pour le 1^{er} tour, et le dimanche 26 février 2023 en cas de 2^{ème} tour ;

VU les déclarations de candidatures, déposées auprès des services de la sous-préfecture de Château-Chinon, à compter du 30 janvier 2023 jusqu'au 02 février 2023 à 18 heures, et définitivement enregistrées ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 novembre 2022, portant délégation de signature à Madame Yosr KBAIRI, en qualité de Sous-préfète de Château-Chinon ;

CONSIDERANT qu'en application des articles L. 2122-8 et L.2122-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal de LANTY qui a perdu plus du tiers de ses membres, doit être complété ;

SUR proposition de la Sous-préfète de Château-Chinon;

ARRETE

Article 1 – La liste des candidats à l'élection municipale partielle complémentaire de la commune de LANTY du dimanche 19 février 2023 pour le 1^{er} tour, et du dimanche 26 février 2023 en cas de 2^{ème} tour est arrêtée ainsi, par ordre alphabétique :

- Madame Nadine ANDRIOT
- Monsieur Sébastien BERGER
- Monsieur Michel BLANLUET
- Madame Nadine BLANLUET
- Monsieur Emile GAMET
- Madame Valérie GEFFROY
- Madame Flora LACAUT
- Monsieur Thibault LAFFAYE
- Monsieur Franck MUZARD
- Madame Nicole Renée Suzanne TRIBOUT

Article 2 - Elle devra être portée à la connaissance des électeurs, dès réception, par affichage aux lieux habituels et dans le bureau de vote, le jour du scrutin.

Article 3 – La sous-préfète de Château-Chinon est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au Maire de la commune de Lanty.

A Château-Chinon, le 06 février 2023

La sous-préfète,



Yosr KBAIRI